

1895 : Demande des frères Thévenin pour reconstruire et modifier leur barrage emporté par les eaux du Combet en octobre 1894.

1

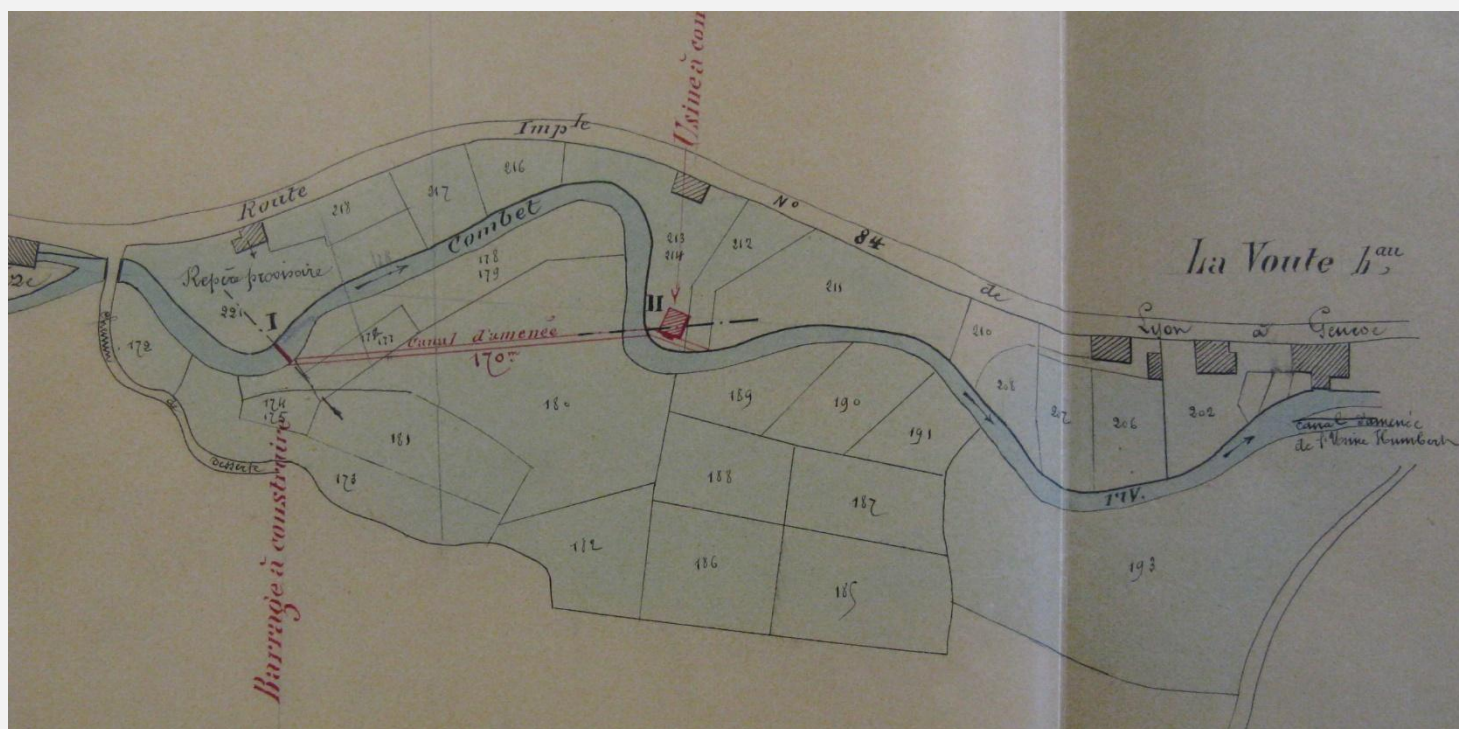
H=429

Monsieur le Préfet,

Le Barrage que nous possédons sur le ruisseau du Combet, au territoire de la Commune de St. Germain-de-Joux et qui sert à faire mouvoir une scierie a été emporté en partie par la crue du mois d'Octobre dernier. Nous désirons le réparer et en modifier les dispositions. Nous venons donc, Monsieur le Préfet, vous prier de vouloir bien nous faire donner l'autorisation nécessaire et nous adresser l'honneur d'être avec un profond respect.

Vos très humbles et dévoués serviteurs
 Agn: Thévenin frères.

St. Germain-de-Joux, le 18 Jan 1895



N^o Germain-de-Joux le 12 février 1916

Monsieur L. Ingénieur des Ponts et Chaussées
à Bourg. Min



Je soussigné Voillat François
propriétaire d'une usine à Lavoute
Cm de N^o Germain-de-Joux.

à l'honneur de vous exposer que le M^o
Chevenin Clément, possède un barrage
à vannage mobile à l'aval de mon usine,
et que ce dit barrage est en mauvais état et
ne le répare pas depuis longtemps.

Aussi à chaque crue d'eau il se produit un
remou x fus que sous mes roues, ce qui les empêche
de tourner, et arrête les graviers dans le lit de la
rivière par conséquent forme un réservoir d'eau

et que ce dit barrage est en mauvais état et
ne le répare pas depuis longtemps.

Aussi à chaque crue d'eau il se produit un
remou x fus que sous mes roues, ce qui les empêche
de tourner, et arrête les graviers dans le lit de la
rivière, par conséquent forme un réservoir d'eau,
qui me porte un préjudice considérable, et qui se
renouvelle très souvent.

Dés maintenant mon usine va être réquisitionnée
par la Défense Nationale, si tait très ennuyé par
barré qui dure jusqu'à 5 jours. De ce fait je ne
pourrai pas lier mes engagements à l'Armée.

Le tout m'oblige beaucoup Monsieur L. Ingénieur
en donnant une prompte suite à ma demande,
si c'est état de chose dure plus longtemps, si me verrai à
mon grand regret, forcé de contraindre mon voisin.

Recevez Monsieur L. Ingénieur, l'assurance
de ma considération distinguée.

Voillat François

Monsieur le Préfet,

du G
laire

Le soussigné Louis-François
Chevenin, propriétaire et m^d de
bois dem^t à Charix,

A l'honneur de vous prier
de vouloir bien l'autoriser à
construire une scierie à eau
à la Voûte com^m de St Germain
de Jona, sur sa propriété aux
bords du cours d'eau le Combet.

Et il a l'honneur,

Monsieur le Préfet
d'être avec le plus profond
respect,

votre très-humble et très-obeissant

serviteur et administré.

Chevenin

Ingénieur en Chef

18 Juin

Ingénieur Ordinaire

13 juin 1868

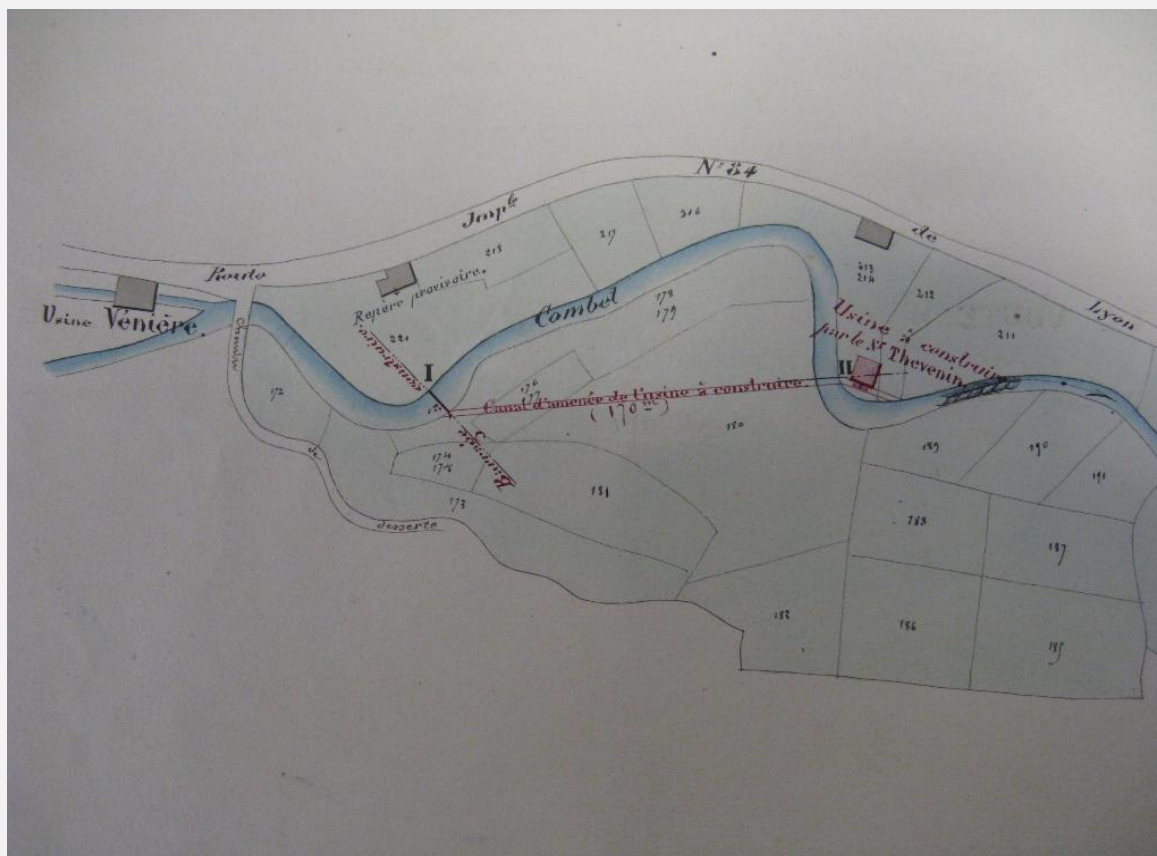
1868

ref.
268.
al'air
bénéficial

riel pour
868,
en tournée,
sélection.

Antua

Après communication prise.
Le 13 juin 1868



§ 1^{er} - Exposé.

Par une pétition adressée à Monsieur le Préfet le 13 juin 1868, le S^r Chévenin, Louis François, propriétaire et marchand de bois demeurant à Charis, a demandé l'autorisation d'établir une usine sur la rivière le Combe, à la Voite, Commune de S^r Germain de Joux.

Conformément aux prescriptions de l'instruction M^{lle} du 23 J^uin 1851 la demande du S^r Chévenin, Louis François, a été soumise aux formalités d'une première enquête de 20 jours, du 1^{er} au 21 Juillet 1868, et la visite des lieux a été faite le 26 Août suivant.

§ 2 - Description des lieux.

La rivière le Combe, en amont et en aval de l'usine projetée, coule parallèlement à la Route Impériale N° 84 de Lyon à Genève.